

Compte-rendu de la réunion de travail Sur les Technologies Propres et Sobres

INEED, le 12 septembre 2007

Personnes présentes :

Hervé BAFFY	ADEME
Ilan URROZ	ARATEM
Brice CRUCHON	CCI de la Drôme
Gabriele GACHET	CCI de la Drôme
Christian GODET	CCI de la Drôme
Samuel MAYER	CCI de Saint-Etienne
Philippe ARNOULD	CETIM
JC DUSSAUD	CTCPA
Xavier JOLY	CTCPA
Estelle DUPUIT	Ecole des Mines de Saint-Etienne
Valérie LAFOREST	Ecole des Mines de Saint-Etienne
Valérie CANIVET	Envirhonalp
Karine SEAUDEAU	IFS
Antoine RAVEROT	PEA CRITT
Fabien SOLER	Présence Rhône Alpes
Florence CHARNAY	Région Rhône-Alpes
Jérôme BIASOTTO	Région Rhône-Alpes
Pascale Der KHATCHADOURIAN	INEED Rhône-Alpes
Matthieu FOUQUEREAU	INEED Rhône-Alpes
Franck GUIGARD	INEED Rhône-Alpes

Personnes excusées :

Jean-François PREVOT	AGMAT
François WENDLING	ARATEM
Patrice HEYDE	ARIST RA
Jean LUC BERNADET	CRCI Rhône-Alpes
Brigitte DUCOURTIL	Région Rhône-Alpes

Documents joints au compte-rendu :

- Le support de la présentation ;
- Le document de veille réalisé par l'INEED Rhône-Alpes sur les Technologies Propres et Sobres (TPS).

Ordre du jour :

- Présentation de l'état de l'art sur les TPS
- Présentation des actions du CETIM dans les TPS
- Présentation du projet STEP
- Echanges sur l'opportunité (ou non) de créer un nouvel outil régional sur les TPS

Présentation de l'état de l'art sur les TPS

En complément de la présentation réalisée (cf. documents joints), Mme Valérie LAFOREST (EMSE) apporte des précisions sur la différence entre MTD et TPS :

- Les MTD¹ constituent la référence d'un point de vue réglementaire,
- Elles doivent avoir fait leurs preuves en milieu industriel,
- Une MTD est toujours une technologie mature mais pas nécessairement une technologie de réduction à la source,
- Les TPS n'ont pas valeur réglementaire, elles sont parfois émergentes et donc non matures,
- Il peut y a difficultés à transposer une MTD « européenne » à un niveau local.

Samuel MAYER (CCI de Saint-Etienne) soulève le problème des participants à l'élaboration des BREF (lobbying ?) et la représentativité des entreprises françaises. Les BREF² sont les documents « référence », mais ils donnent la valeur guide et non la valeur limite ! Les BREF sont difficilement transposables (exemple du BREF textile fait à partir des références portugaises et qui vient seulement d'être décliné et transposé dans le contexte français). Les BREF sont une chose mais il n'y a pas que la technologie il y a également les bonnes pratiques à prendre en compte.

Xavier Joly (CTCPA) abonde dans le sens qu'il est très difficile pour un patron de PME d'utiliser les BREF tels que car les documents sont très volumineux (environ 800 pages) et très techniques. De plus, se pose la question d'identifier le niveau technologique d'une entreprise par rapport au BREF. Dans leur mission, un gros travail est réalisé sur l'évaluation de la performance des process dans les industries de l'agroalimentaire. Et de rajouter, qu'il faut que tous les critères (autres que les aspects matières premières, énergie, émissions polluantes, ...) soient pris en compte : aspects sécuritaires, conditions de travail, risques sanitaires

Concernant le projet PRODEST, il s'agissait surtout d'une plate-forme technologique dont l'objectif était de promouvoir les éco-technologies au niveau européen afin d'aider les entreprises à accéder aux programmes européens. Aujourd'hui (programme terminé depuis 2 ans), une maintenance du site Internet est effectuée.

¹ MTD : Meilleure Technique Disponible

² BREF : BAT Reference documents

Présentation des actions du CETIM sur les TPS et du projet STEP

M Philippe ARNOULD (CETIM) présente les actions du CETIM menées sur les TPS :

- Le pôle QSE du CETIM travaille sur les technologies propres, la conception de machines et le management de la sécurité et de l'environnement.
- En 2006, il y a eu la réalisation d'un guide sur les TPS « *ARECUP* »
- Le projet ECOTECH portant sur différentes technologies (vapeur sèche, plasma, CO₂ supercritique, ...) avec comme objectif de diffuser les connaissances et les bonnes pratiques auprès des entreprises par rapport à ces technologies. Le projet porte actuellement sur l'élaboration d'un état de l'art sur ces technologies (résultats attendus pour mai 2008).
- Projet sur les TPS pour le traitement de surface dans les biotechnologies médicales.
- Projet TPS dans la mécanique pour le retraitement des COV avec application CO₂ super critique.

Globalement sur le sujet des TPS M ARNOULD estime qu'il n'y a pas pour les entreprises suffisamment de moyen d'accéder à la connaissance (aspect économique, technologique ou réglementaire de la MTD), il faut continuer et poursuivre la R et D à des fins d'évaluation des technologies propres.

M BAFFIE pense que les PME/PMI devraient pouvoir voir leur processus d'innovation accéléré si l'on mettait en place « un porter à connaissance », les compétences existent dans les centres techniques ou pôles et agences mais ont du mal à se faire connaître, au niveau national les ingénieurs « environnement » en sont seulement au stade de la formation sur ces sujets.

M URROZ pense qu'il faut poursuivre la R et D, continuer la veille et faire un véritable travail de communication.

Mme Gabrièle GACHET et M Brice CRUCHON présentent le projet STEP (Sustainable Technology for Economic Processing) démarré en juin 2006 et qui se terminera fin 2008.

Ce projet européen (Grèce, Italie, Espagne, Maroc, CCI Marseille Cote d'azur) piloté par la CCI de la Drôme s'est focalisé sur le secteur de l'agroalimentaire (fruits et légumes, industrie laitière et fabrication de l'huile d'olives) et a ciblé les économies d'eau dans les IAA. Les BREF ont été les données guides.

STEP propose 2 outils méthodologiques aux entreprises :

- un outil d'autodiagnostic qui permet à l'entreprise d'identifier les points critiques au niveau de la consommation d'eau à chaque étape unitaire du process et de cibler l'étape sur laquelle les économies d'eau sont cruciales.
- une check list, véritable outil d'aide à la décision qui permet d'analyser les coûts directs et indirects de l'introduction d'une nouvelle technologie ou de l'amélioration du process existant et qui calcule aussi l'impact sur le coût de revient du produit.

La suite du projet STEP sera de transférer et modéliser cette méthodologie aux économies d'énergie, à la diminution des déchets.

CONCLUSIONS

La création d'un outil (base de données) sur les TPS ne s'avère pas pertinent pour l'ensemble des participants, compte tenu de la valeur réglementaire des MTD, le montage d'un nouvel outil semblant colossal.

Par contre l'ensemble des participants s'accordent sur le fait que :

1. Toutes les compétences (recherche, développement, diffusion, accompagnement, etc.) en matière de TPS sont présentes sur le territoire de Rhône-Alpes : centres techniques, pôles et agences, réseau CME et CDT espace innovations, etc.
2. La lisibilité et la transversalité entre ces ressources doivent être améliorées et animées, besoin de capitalisation et mutualisation, besoin d'un portail.
3. Les BREF doivent être affinés notamment avec des données des équipementiers qui seraient de nature à convaincre l'entreprise
4. Il y a de réels besoins d'évaluation de la performance des technologies MTD et outil n'existe aujourd'hui
5. Il faut mettre en place un « porter à connaissance », faire un recensement des travaux et recherche et technologies existantes dans les TPS.
6. Il convient d'améliorer la sensibilisation des entreprises pour avoir un effet levier et accélérateur sur l'éco-innovation

Les participants seront tenus informés de la suite à donner à cette réunion.

La réunion est levée à 16h15